



CONTRAT DE SEJOUR

De l'IMPro de PAGES

Institut Médico-Professionnel
de PAGES
32160 BEAUMARCHES

Tél. : 05.62.69.14.30
Fax : 05.62.09.14.39

CONTRAT DE SEJOUR

établi le pour une durée de 1 an.

entre l'Institut Médico-Professionnel de Pagès, représenté par

M. BLED Benjamin, Directeur,

et

Nom Prénom

né(e) le à

adresse :

.....

accompagné(e) par

représentant légal :

Qu'est-ce que le contrat de séjour ?

C'est un document destiné à contractualiser votre accompagnement dans notre établissement.

Il suppose un respect et un accord mutuels entre les deux parties.

Vous avez été orienté(e) vers l'I.M.PRO de Pagès par une notification de la **M.D.P.H.** (**M**aison **D**épartementale de la **P**ersonne **H**andicapée).
Après une période d'observation et l'avis favorable de Monsieur le directeur de l'I.M.PRO. de Pagès, vos parents ont donné leur consentement quant à votre accueil dans l'établissement.

L'I.M.PRO. (Institut Médico-Professionnel) accueille des adolescents, de 14 à 20 ans, ayant une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans troubles associés.

Les objectifs de l'établissement :

Afin de répondre favorablement à vos besoins, le projet d'établissement a défini les objectifs suivants :

- promouvoir l'autonomie de la personne,
- former à un métier,
- l'accompagner dans la construction de son projet de vie,
- développer ses compétences en matière de « vivre ensemble », harmoniser ses relations sociales,
- favoriser son ouverture sur le monde extérieur par le biais des loisirs, des sorties culturelles et sportives,
- proposer un étayage psychologique, social et un suivi de la santé,
- proposer des prises en charge rééducatives.

Dans tous les cas, notre établissement a la volonté de travailler avec vous dans votre parcours, pour **développer vos compétences** et pour **accompagner votre demande d'insertion** scolaire, sociale et professionnelle.

Votre ***Projet d'Accueil et d'Accompagnement Personnalisé*** sera mis en place dans une période de 6 mois à compter de ce jour. Ce document vous proposera des objectifs et des activités adaptés à vos aptitudes et à vos aspirations personnelles.

En attendant d'évaluer plus précisément vos besoins et de mettre en place votre Projet, nous vous proposons, dans le présent contrat, des activités destinées à développer vos savoirs faire et à mieux vous connaître.

La Personnalisation des prestations

Le projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé est élaboré à partir de vos attentes et besoins, de votre famille ou de vos représentants légaux. Il est aussi le fruit d'une proposition de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement.

Le projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé permet aux professionnels de vous accompagner au regard de l'évaluation de vos besoins.

Vos parents seront régulièrement invités à nous rencontrer afin d'élaborer, de suivre et d'évaluer les objectifs de votre projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé.

Durée et modifications du contrat

Le présent contrat de séjour est établi pour 1 an, renouvelable tous les ans par le biais d'un avenant.

Il pourra être révisé ou résilié en cas d'événements particuliers, de mesures prises par des instances compétentes ou de conditions nouvelles de prise en charge.

Les deux parties doivent alors se rencontrer pour une négociation préalable à toute décision.

N.B. : en cas de manquement grave à vos obligations, le Directeur se réserve le droit de mettre fin temporairement au Contrat de Séjour (voir le Règlement de Fonctionnement).

Les changements des termes initiaux du Contrat feront l'objet d'avenants ou de modifications conclus ou élaborés avec vous et / ou votre représentant légal.

Résiliation du présent contrat

En cas de désaccord grave, chaque partie pourra mettre fin au contrat de séjour.

L'information devra être communiquée dans les meilleurs délais à la M.D.P.H. (Maison Départementale de la Personne Handicapée).

I – VIE INSTITUTIONNELLE

Périodes d'ouverture

L'Etablissement propose un hébergement de semaine et un accueil de jour. Il propose un accompagnement global spécialisé dans le domaine scolaire, éducatif, sportif, professionnel et thérapeutique.

Important : ***votre présence est obligatoire pendant toutes les périodes d'ouverture y compris au mois de juillet*** ; toute absence devra être justifiée auprès de la Direction de l'établissement par des circonstances exceptionnelles et/ou par un certificat médical.

De même, tout changement d'organisation dans votre accompagnement devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la direction par vos parents.

L'Etablissement est fermé **pendant une partie des vacances scolaires**. Il est ouvert environ **quatre week-ends** par an.

Le calendrier d'ouverture vous sera remis à la rentrée ou envoyé par courrier ou par mail.

Les Transports

L'établissement organise et prend en charge des circuits de ramassage, sur des arrêts définis, dans la limite du département du Gers.

L'hébergement

a/ Les Chambres

Si vous bénéficiez de l'hébergement, vous serez logé(e) en chambre individuelle.

Le lit, la literie et une armoire vous sont fournis ainsi que draps, couvertures.

Vous pouvez apporter certains objets personnels. Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur.

Un surveillant, présent toute la nuit sur le site, fait des rondes régulières et veille à votre repos et à votre sécurité.

b/ Les repas



Ils sont pris par groupe avec l'équipe éducative dans les salles à manger réservées à l'I.M.Pro.

Afin de mieux répondre aux goûts de tous, vous pourrez intégrer un groupe de réflexion concernant la composition des menus par le biais des commissions menu ou du Conseil de la Vie Sociale.

Si vous avez un régime particulier vous pourrez le préciser à la fin de ce document.

c/ Le trousseau et le nécessaire de toilette

Vous devez disposer d'un trousseau suffisant pour vos besoins vestimentaires (*voir la liste- type de trousseau*).

Les vêtements doivent être adaptés à la saison et aux différentes activités (travail, sport...).

Tous les vêtements doivent être marqués à votre nom.

Si vous le souhaitez, l'entretien du linge peut être assuré par l'établissement.

Vous devez vous munir de ***tout le nécessaire de toilette*** : savon, dentifrice, brosse à dents, shampooing, peigne, rasoir si besoin, déodorant, linge de toilette, etc...

Le Conseil de la Vie Sociale (C.V.S.) et les enquêtes de satisfaction

Il implique les personnes accompagnées et leur famille dans la vie de l'établissement ; c'est un bon moyen d'apprendre la citoyenneté aux jeunes.

Le **Conseil de la Vie Sociale** se réunit 2 à 3 fois par an ; il **donne son avis et fait des propositions** sur certains points de fonctionnement de l'établissement (par exemple : organisation de la vie quotidienne, projet de travaux et d'équipement).

Le C.V.S. comprend au moins :

- représentants des personnes accompagnées (âgés d'au moins 11 ans) ;
- représentant des familles ;
- représentant des personnels ;
- représentant de l'Organisme Gestionnaire de l'établissement.

Le directeur participe aux réunions avec une voix consultative.

Le président du C.V.S. est une personne accompagnée et peut se faire assister par un adulte de son choix ; il peut inviter le maire de la commune de Beaumarchès à assister aux débats.

Des enquêtes de satisfaction permettent aux personnes accompagnées d'exprimer leur avis quant à la qualité des prestations fournies par l'établissement.

II – Les ATELIERS PROFESSIONNELS

Des éducateurs techniques assurent les différentes formations proposées. Ces formations sont validées par un Titre Professionnel de niveau 3 (Ministère du Travail) ou par une Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels:

- Agent de Restauration

Cuisine, service et pâtisserie



- Agent de maintenance des Bâtiments

Cloisons, installations électriques, peintures, parquet...



- Serveur(se) en Restauration

Mise de couverts et service de table



- Employé d'Etage en hôtellerie

Entretien des chambres et assurer un petit déjeuner



- Espaces verts/Horticulture

- Désherbage, tonte, taille de haie
- Potager

A partir de **14 ans**, les jeunes du groupe **Pré-professionnel** découvrent, pendant 2 ans, les différents ateliers pour pouvoir se déterminer et faire un choix en fin de 2^o année.

Dès son entrée en **IMPRO**, chaque jeune s'engage à suivre une **formation de 3 ans dans l'atelier de son choix**.

A partir de la 1^{ère} année, des **stages à l'extérieur** sont proposés pour une mise en situation réelle de travail, à raison d'un stage de 3 semaines par trimestre.

Emploi du temps journée type

7 H 00 - 9 H 00	Lever - Petit déjeuner –Infirmierie
9 H 00	Accueil des transports
9 H 00 - 12 H 00	Atelier ou Classe + E.P.S. (Education physique et sportive)
12 H 00 - 14 H 00	Infirmierie - Repas - Détente
14 H 00 - 17 H 00	Atelier ou Classe + E.P.S.
17 H 00	Départ transports, retour domicile
17 H 00 - 22 H 00	Internat - Infirmierie - Activités éducatives - Loisirs - Sorties
19 H 00	Repas

Le mercredi, des activités et sorties à l'extérieur seront proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif (piscine, visites...).

Chaque année, une évaluation continue des compétences professionnelles des personnes accueillies est mise en place.

Les risques professionnels

L'IMPro du Complexe de Pagès s'engage dans un processus de gestion des aspects sécurité et santé au travail.

Un inventaire des risques, dans chaque atelier, est utilisé pour établir un plan d'action relatif à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.



Ce document est disponible à la bibliothèque qualité de l'établissement.

Vêtements de travail

Il vous sera demandé dans les ateliers une tenue de travail adaptée : tenue de travail, bottes, chaussures de sécurité, tenue de service pour la restauration.

Seule la tenue de cuisine pourra être fournie par l'établissement.

III – La VIE SCOLAIRE

La classe

Vous serez répartis en petits groupes de niveau par classe.

Des enseignants spécialisés de l'Education Nationale assurent des cours adaptés aux difficultés d'apprentissage de chacun.

Pour les jeunes de 14 à 16 ans, l'enseignement est délivré 2 demi-journées par semaine à l'Unité d'Enseignement Externalisée au collège de PLAISANCE du GERS, par les enseignants de l'IMPRO.

Des sorties pédagogiques sont prévues tout au long de l'année.

Les élèves de l'IMPRO (plus de 16 ans) sont préparés, dans la mesure de leurs possibilités, à l'examen du C.F.G. (**C**ertificat de **F**ormation **G**énérale) qui justifie d'un ensemble d'acquis scolaires.



Tout au long du parcours, les enseignants spécialisés donneront aux élèves, la possibilité de valider les compétences en rapport avec le secourisme et la sécurité au travail (SST), les attestations scolaires de sécurité routière 1 et 2 (ASSR) et les compétences numériques (PIX).

Selon les préconisations de l'Education Nationale, la durée du temps scolaire est de 24h par semaine. Celles-ci sont adaptées et modulées dans le cadre du parcours de la personne accompagnée, en lien avec chaque projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé (temps partiel et inclusion).

Fournitures : Le cartable et les petites fournitures scolaires (trousse, crayons, cahiers, etc...) sont à la charge des familles.

L'éducation Physique et Sportive

Pendant le temps scolaire, chaque groupe bénéficie chaque semaine d'une demi-journée de sport encadrée par un éducateur sportif et d'une demi-journée de piscine, pour le groupe des pré-professionnels.

Chaque élève devra avoir une tenue adaptée (vêtements, chaussures).

Le mercredi après-midi, des rencontres sportives inter établissements spécialisés sont organisées à un niveau départemental, voire régional.

Les jeunes y participent à tour de rôle selon les tranches d'âge et les disciplines concernées sur la base du volontariat..



IV –LA VIE EDUCATIVE

Les apprentissages sont organisés de la façon suivante :

- les **Pré-professionnels** de 14 à 16 ans
- les **1° et 2° années d'IMPRO** de 16 à 18 ans
- les **3° année IMPRO Insertion**

En dehors des temps scolaires ou des heures d'ateliers professionnels, vous serez accompagnés par des éducateurs. Ils vous conseilleront dans tous les moments de la vie quotidienne et dans vos loisirs, vous soutiendront dans vos efforts et vous aideront à vous approprier votre nouveau cadre de vie.

Vous serez invités à participer à de nombreuses activités qui vous seront proposées telles qu'activités manuelles et culturelles, jeux, sorties, possibilité d'inscription à des clubs sportifs, séjours d'hiver à la neige, séjours d'été.

Des foyers et une salle de télévision sont à la disposition de chaque groupe. Une coordinatrice de projet assistera à toutes les réunions vous concernant et vous en informera.

En début de semaine, une réunion de groupe est organisée pour permettre à chacun de s'exprimer et de participer à la préparation des activités.

Objets personnels et argent de poche



Tout objet de valeur apporté est sous votre responsabilité et celle de votre famille.

Si vous le souhaitez, vous pouvez confier des objets à vos éducateurs pour qu'ils soient gardés dans un coffre.

L'I.M.PRO. se réserve le droit d'interdire l'introduction de certains objets qui pourraient porter atteinte à la liberté, à la sécurité ou à la quiétude des autres personnes accompagnées.

Vous pouvez, si vous le désirez, confier votre argent à votre éducateur qui vous aidera à le gérer.

L'éducateur du groupe note le montant de l'argent de poche de chaque personne accompagnée en début de semaine.

Si vous souhaitez garder votre argent avec vous, la somme que vous possédez sera notée ; vous serez alors responsable de votre argent.

V – Le SECTEUR MEDICAL ET THERAPEUTIQUE

Le Secteur médical

Un médecin psychiatre soutient les personnes accompagnées et coordonne leur plan de soin.

Une infirmière à plein temps est à votre disposition pour assurer les soins et la prise des médicaments.

Elle veille au respect des mesures sanitaires.



Les documents que vous devrez remettre à l'infirmière dès votre entrée sont les suivants :

- le ***carnet de santé*** ;
- ***l'autorisation de soins urgents et d'hospitalisation*** (à signer à la fin du règlement de fonctionnement)
- la ***prise en charge par la Sécurité Sociale*** et par une ***mutuelle complémentaire*** (à jour) ou le cas échéant, ***la prise en charge C.S.S.*** (Complémentaire Santé Solidaire)
- la ***carte Vitale*** à votre nom.

Les consultations en urgence chez le généraliste ou les spécialistes (O.R.L., dermatologue, dentiste, orthodontiste, ophtalmologiste, gynécologue, etc...) ainsi que les séances de kinésithérapie et les analyses, en laboratoire médical, sont prises en charge par les familles, sauf s'il existe une convention avec la mutuelle ou en cas de prise en charge C.S.S. Elles feront l'objet d'un remboursement à l'établissement, si elles doivent être avancées.

Une ***visite médicale obligatoire ainsi qu'une visite de la médecine du travail*** sont organisées au Complexe de Pagès en début d'année scolaire.

Tout ***médicament*** apporté de l'extérieur ne vous sera administré que s'il est accompagné d'une ***ordonnance***.

Vous ne devez en aucun cas garder des médicaments sur vous ; vous devez ***les remettre à l'infirmière*** le lundi matin lors de votre arrivée dans l'établissement.

Dispenses de sport : elles doivent faire l'objet d'un certificat médical établi par votre médecin traitant.

Un ***certificat médical*** sera nécessaire ***pour pratiquer un sport*** dans un club extérieur. De même, une ***attestation de non contre-indications*** pour les ***formations professionnelles*** sera demandée.

Pour l'information des personnes accompagnées, des intervenants extérieurs viennent régulièrement animer des ***débats d'action préventive*** sur des thèmes tels que la sexualité, la contraception, la drogue, le tabac, l'alimentation ou l'hygiène.

Le Secteur psychologique

Une **psychologue** vous aidera à exprimer vos demandes et vos motivations ; elle contribuera aussi à repérer vos aptitudes, à les mettre en valeur et à les renforcer.

Pour cela, la psychologue assure le suivi de chaque personne accueillie en séances individuelles ou de groupe ; ces séances ont une fréquence variable selon les besoins de chacun.

Les Rééducations

Une **psychomotricienne** vous prendra en charge en fonction de vos besoins, en séance individuelle ou de groupe pour travailler avec vous sur la maîtrise du corps et la coordination des gestes.

Le Service Social

Une assistante sociale fait le lien avec votre famille et vous accompagne dans vos démarches.

VI– Conditions financières de la prise en charge

L'IMPro du Complexe de Pagès, chaque année, perçoit une dotation globale afin d'accueillir au mieux chaque personne accompagnée.

Celle-ci est revue pour chaque exercice et fera l'objet d'un avenant au contrat de séjour.

CONTRACTUALISATION DU CONTRAT DE SEJOUR

- Je déclare avoir pris connaissance du ***contrat de séjour*** qui m'a été remis.

Fait à Beaumarchés, le

La personne **,
accompagnée

Les parents et / ou
le représentant légal **,

le Directeur de l'I.M.Pro.,

*** La signature doit être précédée du nom, du prénom et de la mention manuscrite « lu et approuvé ».*